



BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Prix maximum des prestations

Vente

- 5% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur pour les biens à plus de 200 000€
- 10 000€ TTC à la charge du vendeur pour les biens inférieurs à 200 000€

En cas de la vente d'un bien au sein d'une succession, les honoraires passeront à la charge de l'acquéreur

Recherche / Chasse

Honoraires de chasse indexés sur le prix de vente, 3% à la charge de l'acquéreur

Location

Bail d'habitation

- Honoraires à la charge du locataire :
 - Un mois de loyer hors charges dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR, soit 12€ TTC/m² pour les zones très tendues, 10€ TTC/m² pour les zones tendues, 8€ TTC/m² pour les autres zones.
 - + 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux.
 - Soit un total de 15€, 13€ ou 11€TTC/m² en fonction des zones.
- Honoraires à la charge du propriétaire :
 - Un mois de loyer hors charges TTC (sans limite)
 - + 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux
 - + 2€/m² pour la constitution du dossier (facturés une seule fois)